

contenant la date du jugement dont est appel, la permission d'appeler qui a été accordée, et une déclaration que l'appelant a fourni le cautionnement requis. Ce privilège accordé à notre province de présenter une requête d'appel sans *transcript*, sur un simple certificat, vient de ce que d'après l'article 1181 de notre Code de Procédure Civile l'exécution du jugement de la Cour du Banc de la Reine ne peut être arrêtée ou suspendue que durant six mois à compter de l'appel accordé, à moins que l'appelant ne produise au greffe des appels un certificat du greffier du conseil privé constatant que l'appel y a été logé dans ce délai. En permettant à l'appelant de notre province de présenter sa requête d'appel aussitôt après avoir fourni son cautionnement, les lords le mettent en position d'arrêter l'exécution du jugement porté en appel, dans tous les cas, même ceux où les *transcripts* sont difficiles et volumineux.

C'est à l'époque de la présentation de la requête d'appel que doivent être soulevées toutes les questions préliminaires se rapportant au droit d'appel, au cautionnement, etc.

Après que l'intimé a comparu sur la requête, chaque partie prépare et produit son *factum* (case). D'après Macpherson, (*Privy Council Practice*, page 84) le *factum* est généralement d'abord préparé par le *junior counsel*, puis revu et corrigé par le *junior and senior counsels in consultation* et signé par les deux.

Il n'y a pas de temps limité pour la production des *factums*, mais celle des parties qui produit le sien la première a droit à un ordre enjoignant à l'autre partie de produire le sien sous un mois. Si, à l'expiration d'un mois, le *factum* n'a pas été filé, un ordre péremptoire est émané donnant encore quinze jours à la partie en défaut ; après ce laps de temps, l'appel peut être inscrit *ex parte*.

Lorsque les *factums* sont produits de part et d'autre, une des parties peut inscrire la cause pour audition au mérite, en en donnant avis à l'autre.

Telle est à grands traits la procédure du comité judiciaire du conseil privé. Simple dans son fonctionnement, elle ne